



# COMPTE RENDU CCE DU 22 SEPTEMBRE 2008 A SAINT ETIENNE

**En ouverture, le président nous informe d'un changement concernant l'UNSA. Sur 40 membres représentants le CCE, sont présents 27 membres.**

**Approbation des PV des CCE ordinaires du 15 et 16 mai 2008, et extraordinaire du 15 juillet 2008.**

**Pour la CFDT** : avis défavorable dans la rédaction non nominative, changement de rédaction à la seule initiative de la secrétaire.

Les autres organisations ne formulent pas d'opposition sauf FO qui nous rejoint pour les mêmes raisons.

**Point sur le projet de mise en LGF de la Cafétéria d'Orange :**

Passage en LGF le 1/11/2008.

Repreneur, Cédric CANOVAS, actuellement directeur de la cafétéria Nîmes Vignoles, transfert des salariés en application du code du travail article L 1224-1.

**CFDT** : nous avons remonté les difficultés par rapport à une gestion hasardeuse de l'établissement, suite à des changements successifs de directeur, un directeur (trice) seul pendant une période estivale ? Il est regrettable d'en arriver là alors que l'entreprise avait investi dans cet établissement. Nous avons posé la question de savoir combien d'établissements étaient dans cette situation et combien allaient subir le même sort ? Pas de réponse.

Question également concernant le CA de l'entreprise pour pouvoir comparer par rapport à Orange. Là aussi la direction ne répond pas et nous demande d'attendre le dernier point de l'ordre du jour concernant l'information sur les données économiques.

Pour notre part, il aurait été intéressant de comparer les chiffres qui sont selon nos informations sensiblement les mêmes. Est-ce à dire que la société va elle aussi basculer en LGF ?

Réponse de la direction, votre analyse va un peu vite, vous aurez un point lors de l'information sur les données économiques, et un point complet lors du CCE d'automne.

Dans le cadre de la consultation du CSE : une demande de transfert.

**Information sur projet de fermeture du site Marseille Prado**

Cette décision fait suite à la reprise du site par le propriétaire du lieu : préavis de 6 mois pour libérer les locaux. Les salariés seront reclassés sur les autres sites de Marseille.

**CFDT** : 3 questions concernant ce projet :

1/ dans le document il est fait état d'une « fermeture définitive » est-ce à dire que lors de la reconstruction, il n'y aura pas de cafétéria ?

**Réponse DRH** : effectivement la fermeture est définitive, il n'y aura plus de cafétéria sur le site.

2/ toujours dans le document, il y aurait possibilité d'avoir un emplacement de restauration pour faire quoi ?

**Réponse DRH :** pas de cafétéria, nous nous orienterions sur le nouveau concept « Villa Plancha » il faudrait être fou pour refaire une cafétéria concept complètement « asse bine » ?

3/ concernant le reclassement dans la période de travaux sur les autres sites de Marseille, je vous rappelle qu'il ne reste plus que 2 sites, Marseille Barnéoud, Marseille la Valentine, au vue de la situation de l'entreprise cela risque de poser certaines difficultés, notamment en termes de déplacement sur les deux sites en opposition par rapport à Marseille Prado, l'un complètement au nord de Marseille et l'autre à l'extérieur.

**Réponse DRH :** nous respecterons nos obligations en terme de reclassement, cette fermeture nous est imposée, nous ferons avec et au mieux.

**CFDT :** il serait judicieux comme la demande l'UNSA d'élargir le reclassement sur les supermarchés de Marseille qui eux sont en plus grand nombre.

**DRH :** je vous rappelle que le supermarché lui aussi aura à reclasser environ 50 personnes, nous avons noté votre proposition.

#### **AVIS sur le projet :**

UNSA	Avis défavorable.
Autonome	Favorable.
CFTC	Pas d'Avis.
CFDT	Pas d'Avis dans l'état actuel.
CGT	Pas d'Avis.
CGC	Pas d'Avis.
FO	Pas d'Avis.

Information et consultation sur le Plan de Formation :  
Laurent PAUCHET, Richard MULLER

Déclinaison du plan de formation réalisé.

**DIF :** la direction dispose d'un délai de 30 jours pour apporter une réponse à une demande. Passé ce délai, cela à valeur d'acceptation.

Nous restons dans la même logique que les autres plans, à savoir, formation essentiellement consacrée à l'encadrement, même si l'employeur dépense plus que ce qu'il doit consacrer à la formation, à savoir, 1,6 % minimum légal, participation de l'entreprise 2,27 %.

Nombre de formation concernant la VAE	= 0
Concernant le bilan de compétence	= 1
Nombre de Fongecif	= 31
Compteurs DIF en heures pour la catégorie employé	= 10,1 % du volume employé.

Nouveauté pour 2009 : mise en place de plan « INTEGRATION EMPLOYE »  
Développer la communication autour de la VAE. En assurer l'accompagnement.

#### **Rapport de la commission formation**

Sans commentaire.

### **AVIS sur le plan de formation**

UNSA	Avis Favorable.
Autonome	Avis Favorable.
CFTC	Avis Favorable.
CFDT	Avis Défavorable.
CGT	pas d'Avis.
CGC	Avis Favorable.
FO	Avis Défavorable.

### **Formation en alternance :**

Avis favorable de l'ensemble des Organisations Syndicales.

### **Données économiques société :**

Indicateurs cafétéria comparable : 4,9 % sur A-1 et 7,3 en juillet

Dégradation depuis mai.

14,9 millions d'euros en CA.

Clients : 7,4 %

Résultat d'exploitation : - 4,1 millions fin 08 2008

### **Bilan cafeteria rénové :**

Villars	+ 24 %
Mandelieu	+ 3
Toulouse	+ 26
La Défense	+ 12
Barnéoud	- 5
Monthieu	- 14
Brezet	- 1
Nantes	- 22

5 rénovations en cours :

Chalon Sud, Vannes, Fréjus, Tourville la Rivière, Valence Sud.

### **VILLA PLANCHA :**

Après un bon départ, maintenant perte de 50 % de fréquentation.

Ouverture du deuxième Villa Plancha à Clermont le 13/11/2008.